

ENFANCE SANS BARREAUX

BULLETIN | Janv. 2020

ÉDITO

Chers partenaires,

Comme prévu par le programme Enfance sans barreaux 2, au cours de ces derniers mois, des expériences très enrichissantes entre partenaires d'Afrique et d'Amérique latine ont eu lieu.

Ce bulletin se fait ainsi principalement l'écho des événements qui se sont déroulés à Abidjan, Milan, Lomé et Bogota, et qui ont montré la valeur ajoutée de partager des méthodes de travail, des histoires de vie, des pratiques significatives et, en même temps, d'analyser ensemble les défis et les leçons apprises dans la mise en œuvre d'une justice réparatrice.

Cette année, nous commençons aussi un processus d'évaluation de l'impact des résultats obtenus entre juillet 2018 et décembre 2019 à travers le questionnaire qui vous a été remis en décembre.

Une attention particulière devra être prêtée à cet exercice car il va nous aider à préparer l'évaluation finale d'EsB2 et à identifier les possibilités de poursuite de cette initiative. Nous comptons beaucoup sur la dynamique qui s'enclenchera suite à vos retours pour mesurer les changements suscités, à moyen terme et à différents niveaux, par les actions menées.

Merci à toutes et tous de votre mobilisation !

Alessandra Aula,
Secrétaire générale du BICE

JUSTICE, RÉSILIENCE ET SPORT EN JEU

Le colloque « Justice, résilience et sport en jeu » a été organisé le 18 octobre dernier par le BICE, l'université catholique de Milan et la fondation Laureus - Italie, pour célébrer le 30^e anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE).

Axé sur la justice réparatrice, point de rencontre entre le droit et la résilience, le colloque a présenté le sport comme un outil efficace pour le développement et la réinsertion des enfants et des adolescents en situation de vulnérabilité. Le sport facilite en effet le dialogue et le travail en équipe, permet de créer des liens de confiance, offre des moments de détente et accroît ainsi le bien-être émotionnel des enfants.

Le sport, facteur de socialisation

En s'appuyant sur des expériences concrètes développées dans différentes régions du monde, les participants ont partagé leurs connaissances et méthodes sur le sujet. Des méthodes appliquées autant avec des enfants et des adolescents en conflit avec la loi, qu'avec des enfants qui vivent dans des contextes d'urgence ou en périphérie des villes.

Devant un public de près de 300 étudiants, enseignants, représentants d'ONG..., le sport a ainsi été décrit comme porteur des valeurs du vivre ensemble. Un outil puissant qui favorise l'inclusion et la promotion sociale, ainsi que la résilience des enfants et des adolescents.

Les interventions de trois partenaires du Programme Enfance sans barreaux (EsB), Dignité et droits pour les enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI), l'Observatoire des prisons d'Arequipa au Pérou (OPA Niños Libres) et les Tertiaires capucins colombiens (RTC) ont montré la valeur ajoutée du programme EsB à ce sujet.

Favoriser la parole

Bruno Van der Maat, membre de OPA Niños Libres et professeur à l'université catholique Santa Maria d'Arequipa, a notamment insisté sur le droit de l'enfant d'être entendu et sur l'importance de favoriser la parole dans les processus de justice juvénile réparatrice. Par rapport au modèle de justice rétributive, le modèle de réparation se focalise davantage sur le respect de la dignité et des



Intervention d'Alessandra Aula, secrétaire générale du BICE, lors du colloque organisé à Milan.

droits des enfants en conflit avec la loi. Non seulement il les tient responsables, mais il les aide aussi à se développer et à mûrir. Bruno Van der Maat a en effet plaidé pour la présence active de la victime, de l'agresseur et de la communauté dans les processus de réconciliation. La justice doit s'exercer à travers le dialogue afin de reconstruire les liens sociaux.

Deux expériences de terrain

Les partenaires du BICE ont également partagé leurs expériences sur le terrain. En Colombie, l'expérience de la Coupe de football Niñez sin Rejas (Enfance sans barreaux) est remarquable. « *Cet outil pédagogique renforce la capacité réparatrice des adolescents qui vivent des mesures non carcérales. Il leur permet notamment de développer des relations fortes dans un environnement de saine compétition. Les jeunes retrouvent ainsi une place au sein d'un groupe* », a expliqué Diana Herreño des RTC en Colombie.

Eric Digbé de DDE-CI a, lui, insisté sur les bienfaits du sport chez les enfants et adolescents détenus dans les prisons de son pays : « *Ils sont soumis à la promiscuité, la précarité, la faim, l'arbitraire et à un contrôle fort. Dans le cadre de notre projet, nous leur proposons des exercices en plein air. Des moments où ils peuvent s'amuser, tout en suivant les règles du jeu, du vivre ensemble, et en participant à un projet commun. Ça leur fait du bien.* »

Un cahier sur la justice réparatrice et la résilience

Ce partage de connaissances et d'expériences concrètes autour notamment des enfants en conflit avec la loi a permis de mieux identifier les instruments utiles à leur accompagnement dont le sport et les activités récréatives.

Le BICE va poursuivre la réflexion, avec l'unité de recherche résilience de l'Université catholique de Milan et autres partenaires de EsB2, afin de rédiger un cahier sur la justice réparatrice et la résilience.

FORUM SUR LES PRATIQUES RÉPARATRICES

Partage de connaissances et réflexions sur l'ouvrage réalisé dans le cadre d'Enfance sans barreaux *Une approche de la justice pénale des mineurs en Colombie, Équateur, Guatemala et Pérou*, lors d'une rencontre nationale organisée à Bogota par les Tertiaires capucins.

Les Tertiaires capucins colombiens (RTC) ont organisé le 6 décembre 2019 un forum national sur les pratiques réparatrices et leur développement dans les processus pédagogiques du Système de responsabilité pénale des adolescents (SRPA). Au cours de cette journée, a notamment été lancée la publication régionale rédigée par les partenaires du programme Enfance sans barreaux (EsB) coordonné par le BICE : *Une approche de la justice pénale des mineurs en Colombie, Équateur, Guatemala et Pérou*.

Près de 100 participants

Afin de favoriser les échanges entre les partenaires du programme, les Tertiaires capucins colombiens ont invité Maria Consuelo Barletta, coordinatrice de la publication et de EsB au sein de l'organisation Cometa-Pérou, à intervenir lors de l'événement.

Ses propos ont permis aux personnes présentes – près de 100 dont des juges et des avocats impliqués dans le SRPA, des représentants des mairies de Bogota et de Cundinamarca, et des organisations de la société civile – de mieux cerner les modalités de fonctionnement de la loi pour les adolescents dans le cadre du SRPA.

En finir avec la stigmatisation des enfants en conflit avec la loi

Lors du lancement de la publication, différentes réflexions ont émergées sur le rôle de ce document et, plus généralement, sur la justice réparatrice.

- Le document présenté est un texte profond, essentiel et fidèle à la réalité.
- Il permet de comprendre ce que contient la législation colombienne et celle des autres pays où EsB est mis en place. Il constitue donc une réalisation fondamentale.
- Il motive chacun des acteurs du SRPA à connaître les fondamentaux de la législation afin de mieux comprendre quelle est la personnalité de l'adolescent accompagné et comment lui proposer un processus qui répond à ses besoins avec un traitement différencié.



Maria Consuelo Barletta de Cometa-Pérou et Diana Herreño des RTC Colombie.

- Le texte invite à l'utilisation d'un langage approprié. Une terminologie correcte est fondamentale et cela permet que la procédure se déroule sans stigmatisation.

Garantir les droits des adolescents

- La Colombie et les autres pays où EsB est mis en place ont besoin de politiques d'État qui garantissent les droits des adolescents en conflit avec la loi et favorisent la justice réparatrice.
- Nous devons aller au-delà de l'organisation administrative de chaque pays, afin d'aménager un vivre ensemble apaisé.
- Nous devons analyser et comprendre la capacité de chaque adolescent à mener à bien un processus de réparation.
- Ceux d'entre nous qui travaillent sur les processus sociaux doivent connaître l'origine des lois et la manière dont le droit est appliqué.
- La reconnaissance des législations internationales et nationales garantit le respect des droits.

Suite à ce forum, RTC – Colombie a rappelé sa volonté de continuer à développer les méthodes employées dans le cadre d'EsB. L'objectif, à terme, étant de changer le regard de la société afin que l'emploi de la justice réparatrice devienne dominant.

Par Diana Herreño
des RTC en Colombie

SÉMINAIRE SUR LA JUSTICE RÉPARATRICE

Des partenaires et autres professionnels de six pays d'Afrique et d'Amérique latine ont partagé leurs connaissances et pratiques sur le sujet fin octobre 2019. Un zoom a également été porté sur la situation du Togo qui accueillait la rencontre.



Du 20 au 25 octobre 2019, les quatre coordinateurs du programme EsB2, des juristes et psychologues des quatre partenaires venant de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Togo, se sont réunis à Lomé. Pour enrichir les échanges, trois autres associations ont été invitées, venant du Bénin (Esam et un centre Don Bosco) et de l'Est de la RDC (PEDER). Enfin, deux partenaires d'EsB2 d'Amérique latine (Colombie et Pérou) sont intervenus pour renforcer les équipes sur la justice réparatrice. Quelque 18 professionnels ont ainsi fait connaissance et partagé leurs pratiques.

Justice réparatrice et résilience

Une première journée a été dédiée aux fondamentaux de la résilience, en amorce à la formation qui doit avoir lieu en février 2020. Puis, les apports pragmatiques en provenance des Tertiaires capucins de Colombie ont permis de clarifier la manière de parler de justice juvénile réparatrice avec les enfants en conflit avec la loi, notamment à travers des jeux pédagogiques qui seront adaptés pour être utilisés en Afrique.

Mise en exergue des difficultés

Le deuxième et le troisième jour, l'apport théorique - mais concret - de OPA-

Niños libres a permis d'avoir un vocabulaire clair et simplifié sur la justice réparatrice afin de faciliter les explications auprès des acteurs de la justice. La matinée ouverte aux professionnels togolais a montré que si les partenaires sont convaincus du bien-fondé de cette approche, c'est loin d'être le cas des acteurs étatiques qui appliquent les textes *stricto sensu*.

Des échanges sur la parentalité positive et sur le projet de vie ont également permis d'aboutir à des critères à appliquer dans les activités au quotidien pour rester cohérents dans les différentes mesures d'accompagnement d'un enfant en conflit avec la loi. Les discussions ont mis en exergue les difficultés récurrentes des partenaires. Ainsi, la prochaine formation résilience sera adaptée pour prendre en compte ces aspects. Le suivi qui sera réalisé y sera aussi attentif.

Évolution du système au Togo

Le quatrième jour, les visites du centre étatique d'orientation des enfants en difficulté, de la brigade des mineurs actuelle et du chantier de déménagement de la nouvelle brigade ont permis d'une part aux partenaires de comprendre le système judiciaire togolais et d'autre part au BNCE-Togo de se positionner dans ce nouveau fonctionne-

ment. En effet, un tournant est en cours au Togo et il faut se saisir de ces évolutions pour instaurer des pratiques à la fois adaptées aux enfants et favorisant une justice réparatrice.

Enfin, six critères ont été adoptés pour évaluer le degré de mise en œuvre de la justice réparatrice auprès des enfants accompagnés. Deux exemples : la victime a-t-elle pu s'exprimer sur son préjudice et les émotions vécues ? L'enfant a-t-il reconnu ses torts passés et ses conséquences ? Ainsi, les partenaires pourront analyser les axes d'intervention où leur action est pertinente et ceux qu'ils doivent encore renforcer.

Pérenniser les actions existantes

Le cinquième jour, le travail individuel a eu lieu avec les associations partenaires du programme afin d'aiguiller les prochains mois. La priorité donnée est : comment pérenniser les activités lancées au cours des 20 derniers mois.

Les partenaires doivent agir pour changer durablement le traitement des ECL. Pour cela, il est important qu'ils se posent à chaque activité les questions : quels impacts cette action d'EsB2 aura sur les acteurs de la justice ? Que retiendront-ils et que mettront-ils en œuvre, à la fin de notre programme ?

RENFORCER LA PRATIQUE DES PROFESSIONNELS

Une formation sur la justice juvénile ouverte aux juges, policiers et autres acteurs de la justice pour enfants a été organisée par le BICE et ses partenaires à Abidjan.

Dans le cadre de son programme Enfance sans barreaux (EsB), le BICE a organisé, à Abidjan les 18 et 19 novembre 2019, une formation sur la justice pour enfants à destination de juges, policiers et autres professionnels. Cette action accompagne la publication au printemps dernier par le BICE et DDE-CI du *Recueil sur la justice pour enfants en Côte d'Ivoire*.

EsB a en effet permis d'élaborer cet ouvrage à destination des acteurs étatiques et non étatiques de la justice pour enfants en Côte d'Ivoire. Restait à les former à son usage. C'est désormais chose faite.

Une formation de qualité

Les cours interactifs ont été dispensés par des praticiens :

- les professeurs de l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Criminologie et de l'institut national de la Formation judiciaire (INFJ) ;
- les magistrats de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de jeunesse (DPJ) ;
- les juges et procureurs du Plateau et de Yopougon, à Abidjan ;
- les Officiers de police judiciaires (OPJ) ;
- le directeur du Centre d'observation des mineurs (COM) d'Abidjan ;
- les coordinateurs des services de la Protection judiciaire de l'enfance et de jeunesse (SPJ) de Yopougon et du Plateau ;
- les représentants d'ONG.

Renforcer la pratique par la collaboration entre acteurs

L'objectif est de favoriser une pratique conforme au droit et une collaboration plus active entre acteurs car l'insuffisance de cette coopération entraîne souvent des difficultés, notamment des délais de procédure plus longs ou la recherche infructueuse de places de placement. La mise en commun des efforts permet davantage d'éviter les détentions provisoires, de retrouver les parents des enfants pour des solutions en milieu ouvert ou encore une coordination pour l'administration des soins de santé ou de la nourriture en milieu carcéral.

Complémentarité entre les dimensions judiciaire et sociale

Les thèmes abordés ont permis de clarifier les normes nationales, régionales et internationales applicables aux enfants en contact avec la justice et d'expliquer les actes posés ou pris par les OPJ, les procureurs, les juges et les éducateurs des SPJ et le moment de la procédure où ces actes sont posés ou pris. L'atelier a permis aux participants de revoir en profondeur les différentes étapes de la procédure et les espaces d'intervention des acteurs de la société civile ainsi que d'analyser la complémentarité des aspects judiciaire et social de la procédure, d'identifier les lacunes actuelles et de proposer des actions pour lever les malentendus et renforcer les synergies.



La procureure Noelle Pettey remet un diplôme à un participant suite à la formation.

Recommandations issues de l'atelier

Les participants ont notamment appelé les autorités ivoiriennes à :

- **Procéder à la délocalisation rapide du COM d'Abidjan** vers Bingerville et, plus généralement, de délocaliser les COM des maisons d'arrêt et de correction dans le pays.
- **Créer les centres** prévus dans l'arrêté n°642/MJDHLP/CAB du 29 décembre 2015 portant organisation et fonctionnement de la DPJ : centres d'hébergement provisoire des mineurs, centres de réinsertion des mineurs et centres d'accueil et d'hébergement.
- **Veiller à ce que les soins alimentaires et de santé aux enfants** sous ordonnance de garde provisoire ou sous mandat de dépôt **soient effectivement pris en charge par l'État** et que l'apport des organisations de la société civile vienne en appui sans se substituer à celui indispensable de l'État.
- **Octroyer les moyens nécessaires aux éducateurs de la SPJ** pour renforcer leurs actions à Abidjan et à l'intérieur du pays.

Les participants ont aussi recommandé à l'institut national de la Formation judiciaire d'axer davantage ses cours sur la pratique, de s'orienter vers la spécialisation des acteurs de la justice et de s'assurer aussi que les différentes écoles de l'INFJ reçoivent des cours sur les droits de l'enfant et la justice juvénile.

UNE ÉTUDE MONDIALE SUR LES ENFANTS PRIVÉS DE LIBERTÉ, POUR QUOI FAIRE ?

Treize ans après l'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants en 2006, les Nations unies publient en 2019 une étude mondiale sur la situation des enfants privés de liberté. Est-ce une étude opportune et utile ?

Un constat préoccupant

Cette question un peu provocatrice reste tout de même pertinente car les États peinent à appliquer le système de justice pour mineurs pour lequel ils ont librement consenti en ratifiant la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE) adoptée en 1989. Pire encore, les États semblent faire de la justice pour enfants un enjeu sécuritaire alors qu'il s'agit avant tout d'une question de droit. En général, ils ont du mal à fournir des statistiques fiables, actualisées et désagrégées sur la situation des enfants en conflit avec la loi et / ou privés de liberté ; ils accusent un déficit en matière de délai de traitement judiciaire des cas d'enfants ; ils privilégient des mesures privatives de liberté aux mesures alternatives ; ils disposent de peu de centres éducatifs pour assurer une resocialisation durable des enfants ; les services sociaux ont peu de moyens humains, financiers et logistiques pour assurer la mise en œuvre des mesures socio-éducatives et la réinsertion durable des enfants.

Des inquiétudes confirmées

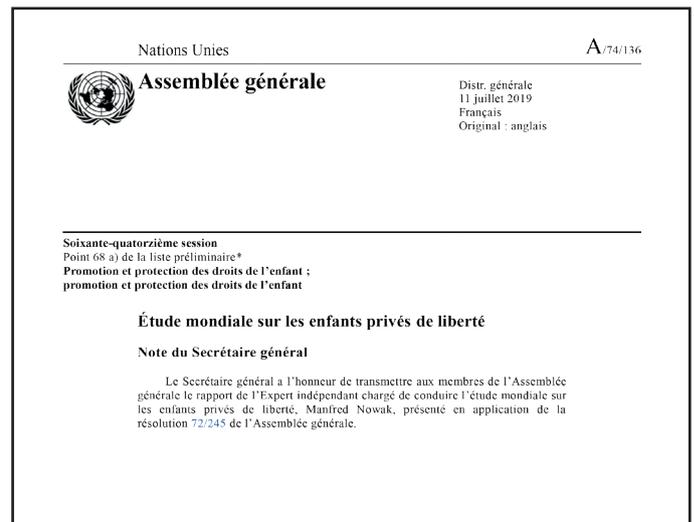
Alors l'étude mondiale vient à point nommé pour rappeler l'urgence et ouvrir des pistes d'actions. Elle note que 1,5 million d'enfants seraient placés chaque année en garde à vue, qu'au moins 410 000 enfants sont toujours détenus chaque année et qu'entre 160 000 et 250 000 enfants sont en détention provisoire chaque jour à travers le monde. L'étude donne une résonance inquiétante à des situations jadis connues telles que la privation de liberté des enfants pour des peccadilles, les longues durées de détentions provisoires, le recours excessif à des mesures privatives de liberté et l'âge minimum de la responsabilité pénale fixé trop bas. La durée et la sévérité des peines, les actes de torture en détention ou encore l'absence ou l'insuffisance de la prise en charge sociale sont autant de préoccupations confirmées par l'étude mondiale.

Agir maintenant

Selon l'étude, l'action des États devrait d'abord s'orienter vers les changements des lois punitives, puis la formation des agents de l'État pour la mise en œuvre des lois car l'adaptation des pratiques est cruciale. Enfin, le dispositif doit permettre de traiter avec parcimonie les dossiers, opter davantage pour les substitutions à la privation de liberté et renforcer les mesures socio-éducatives. L'étude recommande également un système national fiable de collecte de données.

Agir à travers une approche réparatrice

Par ailleurs, il est prouvé que les mesures alternatives à la privation de liberté non seulement coûtent moins chères à l'État mais favorisent aussi une réintégration durable des enfants



dans la société. C'est cela, au final, l'objectif ultime de tout système de justice pour enfants selon la CDE. C'est pourquoi, le BICE et ses partenaires du programme Enfance sans barreaux prônent une justice réparatrice dont les points saillants sont repris par l'étude mondiale.

Plus d'infos sur le site :
childrendeprivedofliberty.info/



EN CHIFFRES

Selon l'Étude mondiale :

- 1,5 million d'enfants seraient placés chaque année en garde à vue dans le monde.
- Au moins 410 000 enfants sont toujours détenus chaque année dans des maisons de détention provisoire et des prisons à travers le monde.
- Entre 160 000 et 250 000 d'enfants sont en détention provisoire chaque jour à travers le monde.

LANCEMENT NATIONAL DE L'ÉTUDE DE L'ONU SUR LES ENFANTS PRIVÉS DE LIBERTÉ EN CÔTE D'IVOIRE

Cet événement s'est déroulé à Abidjan le 20 novembre 2019, journée mondiale de l'enfance et 30^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE).



L'étude mondiale sur la privation de liberté est un instrument de re-mobilisation des États pour un nouvel élan dans l'administration de la justice pour enfants. Le BICE s'est investi dans la conduite de cette étude mondiale avec huit autres ONG internationales. Il se réjouit avec ses partenaires du programme Enfance sans barreaux, y compris DDE-CI, de l'aboutissement de ce projet qui a commencé il y a cinq ans déjà. L'étude a été officiellement lancée à New York le 8 octobre 2019 et à Genève le 20 novembre.

Une mobilisation nationale pour la mise en œuvre des recommandations de l'étude

Le BICE et le Panel des ONG internationales sur l'étude, dont il est membre, considèrent qu'il est indispensable de diffuser l'étude au niveau national étant donné que les recommandations formulées doivent trouver une application concrète au niveau interne. C'est pourquoi le BICE et DDE-CI ont organisé ce lancement national en partenariat avec l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Criminologie de l'université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan et la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de jeunesse (DPJ) qui a servi de référent national lors de la réalisation de l'étude mondiale en Côte d'Ivoire.

Directeurs de services ayant la protection de l'enfant dans leurs attributions, doyens, professeurs, juges, procureurs, avocats, assistants sociaux, étudiants et représentants de la société civile ont participé à la cérémonie du lancement. Chaque pays a mis en place un référent national chargé de collecter les données nationales en réponse aux questions adressées aux gouvernements. Celui de la Côte d'Ivoire est Séverin Koko

basé au sein de la DPJ. Il a illustré les défis relatifs à la récolte des données de la Côte d'Ivoire sur la situation des enfants privés de liberté.

Un diagnostic inquiétant de la situation

Après la présentation des axes principaux de l'étude, deux interventions ont permis de débattre sur la santé psychologique et mentale des enfants en contact avec le système de justice. Le directeur de la Brigade pour mineurs et le sous-directeur de la DPJ ont posé un diagnostic inquiétant de la situation. Les deux orateurs ont relevé que le système de justice se préoccupe peu de l'impact de la détention, aussi provisoire soit-elle, sur la psychologie de l'enfant et ont formulé des suggestions, notamment par la mise en place d'actions concrètes dans les phases policière, judiciaire et après la prise de la décision du juge sur la santé psychologique et mentale des enfants et par la formation ces acteurs en conséquence.

Le BICE et DDE-CI ont incité les autorités ivoiriennes à développer des programmes ou des plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans l'étude.



LA GESTION FINANCIÈRE DES PROJETS, C'EST EUX !

Présentation des comptables des partenaires participant au programme ESB2.



ZOUMANA DEMBELE
Mali

Titulaire d'un diplôme supérieur en Administration des affaires (DSAA) option Finance et contrôle de gestion à l'ISIAM d'Agadir, il a plus de 10 ans d'expériences dans le domaine de la comptabilité de projets. Il a commencé à travailler au BICE Mali en 2011. Depuis l'autonomisation en 2012, il est responsable financier du BNCE Mali.



SERGE KOSSIVI NOAMESSI ETSE
Togo

Il a suivi des études en comptabilité et obtenu une maîtrise en Gestion comptable des entreprises à l'Université de Lomé au Togo. À partir de novembre 2006, il a travaillé comme financier dans une ONG spécialisée dans la protection des enfants victimes d'abus sexuels et d'exploitations. Il est comptable au BNCE-Togo depuis 2019.



LILIANA ELIZABETH MARQUEZ ESPINOZA, Pérou

Elle travaille comme assistante comptable depuis 1993. Au fil des ans, elle a acquis des compétences en matière de gestion, de travail en équipe, d'informatique, de système comptable, de tenue de registres... Depuis 2009, elle travaille dans l'ONG Cometa Pérou comme assistante comptable du programme EsB.



ELVI VANESSA CHIHUANHUAYLLA ARONI, Pérou

Expert-comptable diplômée de l'université nationale de San Agustín de Arequipa, elle a également suivi des cours à l'université sur les droits de l'enfant, en espagnol et en quechua. Après 9 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la comptabilité administrative, elle a rejoint OPA Niños Libres en 2017.

AFRIQUE

AMÉRIQUE LATINE



SIMPLICE KOKOU TAGAH
Côte d'Ivoire

Titulaire d'un master en Finance et marché des capitaux, d'un certificat en Management et administration des entreprises et d'un DESS en Audit et contrôle de gestion, il a travaillé dans un cabinet d'expertise comptable pendant 8 ans, puis au BICE Côte d'Ivoire pendant 13 ans. Il est responsable financier des programmes et projets de DDE-CI depuis 2016.



ADOLPHE KAZADI TSHIZANGA
RDC

Titulaire d'une licence Sciences de gestion des projets, il a été chargé des finances dans un établissement scolaire à Kananga de 2002 à 2005, puis secrétaire administratif et financier d'une ONG au Kasai oriental, puis comptable logisticien dans la grande distribution. Il travaille au BNCE-RDC depuis 2017, d'abord comme assistant administratif et financier puis comme comptable.



LUZ ESTELA ULLOA BAUTISTA
Colombie

Titulaire d'un diplôme d'expert-comptable, elle occupe le poste de directrice adjointe administrative et financière de OPAN - TC. Elle assure ainsi la gestion des budgets alloués aux différents projets et programmes de OPAN-TC, participe à l'analyse budgétaire et à la production des rapports financiers. Elle est chargée du programme EsB depuis 2017.



CLARA LUZ HERRERA BURRIÓN
Guatemala

Experte-comptable diplômée, elle travaille pour ICCPG depuis 20 ans. Elle est actuellement directrice administrative et financière, et membre du conseil d'administration au sein duquel sont décidés les grandes orientations de l'ICCPG dans le respect de la législation locale. Elle s'assure notamment de la bonne administration des ressources et se charge du contrôle des finances.

“

Le programme Enfance sans barreaux a pour objectif le développement et la promotion de systèmes de justice juvénile prévoyant l'utilisation de mesures de substitution à la privation de liberté, afin de favoriser la réinsertion durable des enfants en conflit avec la loi.

”

LES ORGANISATIONS PARTENAIRES



Partenaire du réseau bice
Dignité et droits de l'enfant



Religiosos Terciarios Capuchini

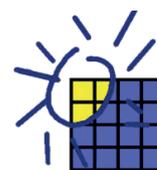


Instituto de Estudios Comparados en Ciencias Penales de Guatemala

Por una cultura de justicia y equidad



DDE-CI
Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire
Une nouvelle mobilisation pour l'enfance



OPA - Niños Libres



Avec le soutien de :



et de généreux donateurs privés



www.bice.org

Bureau International Catholique de l'Enfance
Dignité et droits de l'enfant
Pour chaque enfant, un avenir